

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1067**

**42 – LOIRE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE**

**Ventes et cessions**

880 000 161 RCS Saint Etienne.

**SSB.**

*Forme* : Société par Actions Simplifiée.

*Capital* : 1000.00 EUR.

*Adresse* : 75, Chemin Des Gouttes, St Victor sur Loire, 42230 Saint-Étienne.

*Oppositions* : Art. L.236-15 du code de commerce.

*Commentaires* : AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF COMMUNS Suivant acte SSP électronique du 20/05/2025, les sociétés : – SCJB Sarl au capital de 1.000.000€ sise LA TALAUDIERE (42350), 1997 Boulevard Jean Rostand – ZI Molina La Chazotte, 489 065 656 RCS ST ETIENNE – SSB SAS au capital de 1.000 €, sise 75 Chemin des Gouttes- SAINT VICTOR SUR LOIRE- 42230 SAINT-ETIENNE, 880 000 161 RCS ST ETIENNE, – FINANCIERE APKARIAN, SAS au capital de 5 000 € sise SAINT-ETIENNE (42100), 33 Cours Fauriel, 843 349 283, RCS ST ETIENNE, – FINANCIERE GAJEK, SAS au capital de 5 000 € sise SUCY-EN-BRIE (94370), 7 sentier des Luards, 979 962115 RCS CRETEIL , – GROUPE BOST, SAS au capital de 1 euro, sise LA TALAUDIERE (42350), 1997 Boulevard Jean Rostand – ZI Molina La Chazotte, 943 357 699 RCS Saint-Etienne, Ont établi un projet de contrat d'apport de droits sociaux assimilés à une branche complète et autonome d'activité, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L.236-22 du Code de commerce, aux termes duquel es sociétés SCJB, SSB, FINANCIERE APKARIAN, FINANCIERE GAJEK feraient apport à la société GROUPE BOST des actions détenues au capital des sociétés BOST INGENIERIE, SAS au capital de 100.000 € sise LA TALAUDIERE (42350), 1997 boulevard Jean Rostand, ZI Molina La Chazotte, 392 142 022 RCS ST-ETIENNE et BOST DIAGNOSTICS STRUCTURES, SAS au capital de 205.000€ sise LA TALAUDIERE (42350), 1997 Boulevard Jean Rostand – ZI Molina La Chazotte, 533 974 655 RCS ST ETIENNE dans les portions suivantes : - SCJB, 78 actions BOST INGENIERIE évaluées à 2.285.244€ et 3.892 actions BOST DIAGNOSTICS STRUCTURES évaluées à 1.031.380€ - SSB, 56 actions BOST INGENIERIE évaluées à 1.640.688€ - FINANCIERE APKARIAN 6.150 actions BOST DIAGNOSTICS STRUCTURES évaluées à 1.629.750 € - FINANCIERE GAJEK 1.025 actions BOST DIAGNOSTICS STRUCTURES évaluées à 271.625€ Soit un apport d'un montant global net de 6.858.687€ En rémunération des apports, la société GROUPE BOST augmenterait son capital d'un montant global de 6.858.687€ et attribuerait : - à SCJB, 3.316.624 actions nouvelles d' 1 euro de valeur nominale - à SSB, 1.640.688 actions nouvelles d' 1 euro de valeur nominale - à FINANCIERE APKARIAN 1.629.750 actions nouvelles d' 1 euro de valeur nominale - à FINANCIERE GAJEK 271.625 actions nouvelles d' 1 euro de valeur nominale Il n'existerait pas de différence entre le montant net de l'apport et la valeur nominale des actions de la société

GROUPE BOST; Aucune prime d'apport ne serait donc consentie Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux dans les 30 jours de l'avis prévu par l'article R 236-2 du Code de Commerce publié au BODACC ou en cas d'opposition, de l'obtention de la mainlevée de ces oppositions. Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux aux Greffes du Tribunal de Commerce de ST-ETIENNE et de CRETEIL. Le projet d'apport partiel d'actif a également été établi sous diverses conditions suspensives lesquelles doivent être impérativement réalisées avant le 31 juillet 2025. La société GROUPE BOST sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à l'issue de la dernière des décisions des actionnaires appelés à se prononcer sur l'apport. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 23/05/2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE au nom des sociétés SCJB, SSB, FINANCIERE APKARIAN et GROUPE BOST, et un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 22/05/2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL au nom de la société FINANCIERE GAJEK Pour avis..

